

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 14

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Engins forestiers de débroussaillage - Programme d'acquisition 2016

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
DFEN - Service Relations avec les Collectivités Locales
0413316473**

PRESENTATION

Les Unités de Forestiers Sapeurs ont pour mission essentielle de protéger la forêt méditerranéenne des incendies par des opérations de débroussaillage mais aussi en participant au dispositif préventif des incendies de forêts déployé en saison estivale, sous l'autorité de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, durant laquelle elles arment des Véhicules de Sécurité Incendie – V.S.I. – pour attaquer les feux naissants.

Du matériel professionnel, consistant en outillages divers mais aussi en engins de débroussaillage et leurs véhicules d'appui, est indispensable pour mener à bien ces missions.

Afin d'assurer ses missions, le Département gère un parc de véhicules de service, matériels, utilitaires, véhicules et engins divers.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Aujourd'hui, cette flotte doit partiellement être renouvelée. La politique d'achat et de renouvellement qui a été mise en place, vise à substituer à un matériel vieillissant et coûteux par du matériel neuf techniquement et économiquement performant.

Le service des Forestiers Sapeurs est concerné par ce dispositif d'achat. Pour l'exercice 2016, le montant prévisionnel du programme d'investissement d'acquisition et de renouvellement est estimé à 1 026 470,64 € et concerne 4 engins de broyage/débroussaillage.

Le recours à une centrale d'achat telle que l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Publics), comme le prévoit le Code des Marchés publics, permet d'optimiser les commandes, de bénéficier de remises conséquentes sur les tarifs, d'assurer une continuité et une cohérence de gamme dans la stratégie d'acquisition de la flotte et des équipements.

Par ailleurs, je vous précise que ces investissements appellent une recette de l'Etat d'un montant de 298 000,00 €

INCIDENCE FINANCIERE

Dans la mesure où l'Assemblée Départementale accepte le présent investissement, il conviendra d'engager la dépense correspondante de 1 026 470,64 € TTC au titre du programme d'acquisition 2016 de véhicules, matériels et engins pour le service des Forestiers Sapeurs, sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 sous l'imputation 21-738-2182, AP 2014-10225 A, dont la dotation est suffisante.

PROPOSITION

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, il vous est demandé de vous prononcer quant à l'approbation du programme d'investissement destiné aux unités de Forestiers Sapeurs au titre de l'année 2016, concernant l'achat d'engins de quatre engins de débroussaillage forestier d'un montant de 1 026 470,64 € TTC.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL